

# Grand chambardement au Conseil fédéral : passion et cliché

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1884

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009883>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Grand chambardement au Conseil fédéral: passions et cliché

Jean-Daniel Delley • 30 septembre 2010 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/15471>

## Simonetta Sommaruga reléguée au DFJP? Pas vraiment

On peut comprendre la déception des socialistes. Leur nouvelle élue n'a pas obtenu le département de son choix et ses magistrats ne contrôlent plus l'un ou l'autre des dicastères dit lourds (finances, intérieur, infrastructures) que la gauche avait toujours détenu depuis son entrée au Conseil fédéral. La gauche gouvernementale en est-elle réduite à la portion congrue?

Le département fédéral de justice et police (DFJP) tout d'abord. Il ne s'agit pas d'un ministère de second ordre. Tout comme le département des finances, il constitue une plaque tournante. Kurt Furgler en a fait le passage obligé de tous les projets: contrôle de constitutionnalité mais aussi de la cohérence et de la pertinence des propositions émanant des départements. Le DFJP traite d'un large éventail de thèmes dont certains, au premier abord, peuvent paraître bien abstraits. Erreur, ils touchent tout autant à la vie quotidienne

que ceux du département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC): les droits politiques, l'asile, les migrations, la sécurité intérieure, le droit pénal, civil et commercial – qu'on pense aux accords bilatéraux ou à la responsabilité pénale des directions d'entreprise – recèlent des enjeux de première importance. Simonetta Sommaruga, tout comme un certain Christoph Blocher, pourra marquer ces dossiers de son empreinte. Et si la nouvelle élue trouve vraiment sa tâche trop légère, elle pourra consacrer d'autant plus de temps aux dossiers des autres départements.

Le rôle des chefs de département ensuite. Certes un magistrat peut freiner – Ueli Maurer en a donné un triste exemple avec le rapport sur la politique de sécurité (DP 1867<sup>20</sup>) et la réforme de l'armée – ou accélérer le traitement d'un dossier, mettre des accents, prendre des initiatives parce qu'il est à l'affût des nouvelles tendances et des nouveaux besoins qui émergent dans ses domaines de responsabilité.

Mais, malgré la mauvaise habitude des médias de personnaliser les dossiers, c'est le collègue qui décide. Doris Leuthard, pro-nucléaire déclarée, ne pourra pas faire surgir de nouvelles centrales parce que cheffe du département concerné. Une conseillère fédérale ou un conseiller fédéral reste dépendant du gouvernement, lequel est très étroitement contrôlé par le Parlement et, le cas échéant, par le peuple.

Le rôle des partis enfin. Le PDC avait claironné sa prétention à voir dirigé le DETEC par sa représentante. Le PS aurait, semble-t-il, obtenu des gages des libéraux-radicaux quant à la priorité de choix de sa nouvelle élue sur Johann Schneider-Ammann. Les partis peuvent bien revendiquer, négocier et promettre: les conseillers fédéraux restent seuls maîtres de la répartition des départements<sup>21</sup>. Par consensus lorsque les *desiderata* des uns coïncident avec ceux des autres, par vote dans le cas contraire, e qui ne constitue en rien un crime de lèse-concordance.